

Les enjeux culturels et sociaux de l'enseignement du français en contexte de biliguisme et de traduction

Jean-Claude G mar

Volume 33, num ro 4, d cembre 1988

Symposium AILA 1987, Sydney

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002869ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002869ar>

[Aller au sommaire du num ro](#)

 diteur(s)

Les Presses de l'Universit  de Montr al

ISSN

0026-0452 (imprim )

1492-1421 (num rique)

[D couvrir la revue](#)

Citer cette note

G mar, J.-C. (1988). Les enjeux culturels et sociaux de l'enseignement du fran ais en contexte de biliguisme et de traduction. *Meta*, 33(4), 588-593.
<https://doi.org/10.7202/002869ar>

**LES ENJEUX CULTURELS ET SOCIAUX DE
L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN
CONTEXTE DE BILINGUISME ET DE
TRADUCTION***

Parmi les nombreuses façons concevables d'enseigner le français il en est une, la traduction, qui ne semblerait pas aller de soi *a priori* pour l'enseignant utilisant les méthodes conventionnelles en situation normale d'unilinguisme. On serait en effet porté à croire que la traduction ne relève que de la pédagogie des langues étrangères, mortes ou vivantes, et ne présente de ce fait qu'un intérêt limité, voire accessoire pour l'enseignant de français — ou de toute autre langue.

Cela est vrai dans le cas d'un enseignement dispensé à des francophones unilingues, comme en France par exemple. Mais tel n'est plus le cas lorsqu'il s'agit d'enseigner le français à des non francophones, comme dans la grande majorité des pays, ou encore lorsque cet enseignement s'adresse à des élèves vivant dans un contexte de bilinguisme ou de multilinguisme. Il faut alors tenir compte d'un facteur inconnu du premier groupe : l'interférence linguistique due aux langues en contact.

Qu'il s'agisse de la grande majorité des pays ou d'un groupe plus restreint¹, la traduction fait partie de la réalité linguistique quotidienne des élèves. Dans un tel contexte, l'enseignement du français revêt une tout autre dimension et présente des enjeux, notamment sociaux et culturels, fort différents de ceux qui caractérisent un enseignement destiné à des francophones en situation d'unilinguisme.

Notre analyse se fonde essentiellement sur l'exemple canadien et, singulièrement, québécois à cause de la situation politique, linguistique et culturelles très particulière du Québec au sein de la Confédération canadienne. La province de Québec constitue un cas d'espèce en ce sens qu'elle est très majoritairement francophone, quoique en contact étroit et constant avec l'anglais. Il s'ensuit que la traduction — dans les deux langues — y occupe une grande place. Aussi la traduction vers le français, effectuée avec des étudiants francophones, pose-t-elle certaines difficultés inhérentes à une situation où prévaut le bilinguisme. Traduire avec des étudiants parlant d'autres langues et désirant apprendre le français ou en parfaire leur connaissance pose d'ailleurs d'autres problèmes que nous n'aborderons pas ici, voulant circonscrire nos observations au cas des étudiants francophones.

Afin de mieux comprendre la portée des enjeux que présente ce type d'enseignement et d'envisager des solutions, il convient d'énoncer, en préambule, les contraintes qui pèsent sur l'enseignant dans le contexte canadien et québécois, avant de tenter d'évaluer les risques auxquels l'apprenant est exposé.

I. CONTRAINTES INHÉRENTES À LA SITUATION DU QUÉBEC DANS LE CANADA

Jeune pays dont le système politique repose sur le principe du fédéralisme, complexe et de formation récente (1867), le Canada n'en possède pas moins une histoire cahotique pleine de bruit et de fureur qui reflète la nature des rapports qu'entretiennent, depuis des temps lointains, les « Anglais » et les « Français ». Le hasard, autant que la nécessité, a façonné la physionomie actuelle du Québec, pays de langue, de culture et de tradition françaises, certes, mais aussi — surtout ? — territoire situé sur un continent dominé par la langue, la culture et les institutions anglaises, très largement majoritaires.

Le hasard a donc joué un grand rôle dans le rapprochement arbitraire des deux « peuples fondateurs » du Canada, qu'opposent tout à la fois la lan-

gue et la culture ainsi que certaines grandes institutions, tel le droit privé fondamental² de la province de Québec. À cela vient s'ajouter une défaite militaire irréversible³, désignée par le terme non équivoque de « Conquête », en 1760. Les conditions de départ ne pouvaient être plus défavorables. Par quel miracle (quel autre mot pourrait-il mieux décrire ce phénomène ?) le français a-t-il réussi à survivre, et même à s'imposer comme seule langue officielle sur un territoire balayé par des courants et des forces contraires ? De nombreuses raisons ont été avancées pour expliquer comment un tel phénomène a pu se produire contre vents et marées (on ne peut s'empêcher de penser au mouvement incessant de la vague attaquant le rocher, qui résiste). Bien qu'il n'entre pas dans notre propos de les analyser ici⁴, il reste que, de nos jours, l'enseignant doit faire face à certaines nécessités découlant de cette situation historique. J'en distinguerai trois principales : les contraintes dues à la cohabitation, le respect des institutions et la survie du groupe. Elles répondent à des besoins sans doute fort différents mais bien réels.

Apprendre à cohabiter pour survivre, tel fut le défi imposé aux Français dès le lendemain de la conquête. Par survivre, il faut entendre tout d'abord communiquer, donc parler l'autre langue, la traduire, généralement de façon unilatérale : de l'anglais (langue du vainqueur) au français. Il faut entendre également par là commercer, c'est-à-dire faire des affaires avec l'autre groupe, voire travailler ensemble pour gagner sa vie, dans la très grande majorité des cas, en anglais.

Respecter les institutions et les lois du pays dans lequel on vit est une nécessité d'autant plus grande que la tradition parlementaire britannique constitue le fondement d'un régime favorisant hautement le respect de la « loi » et de l'« ordre ». Que cela ait pu se faire sans sacrifier l'essentiel de son identité culturelle (la langue), tout en préservant les autres éléments clés d'une culture que sont les « lois civiles » et les traditions religieuses, représente un autre volet du miracle évoqué plus haut. On y verra une nécessité « légale » (ou *morale*, selon le point de vue auquel on se place), corollaire de la première qui, elle, fait appel aux besoins premiers de l'individu : se loger, se nourrir, se vêtir.

Prenant appui sur la satisfaction des deux premiers besoins essentiels à toute vie en société que sont la cohabitation en bonne intelligence et le respect des institutions communes, la troisième nécessité tient à la survie *culturelle* du groupe menacé d'assimilation. Pour cela, il faut assurer la permanence du principal véhicule de cette culture qu'est la langue. Le recours à la législation a constitué, au Québec comme au Canada⁵, le moyen de protection par excellence des acquis linguistiques, dont la Charte de la langue française (1977) représente l'exemple le plus achevé⁶. Toutefois, ce recours intervient dans un contexte de parlementarisme démocratique où les droits des minorités ne peuvent plus être niés et doivent être pris en compte. Il s'ensuit certains compromis nécessaires, des aménagements iné-

vitables quand on veut respecter les règles du jeu constitutionnel et rester dans le cadre de la légalité définie par la Confédération.

Pourtant, il ne suffit pas de tenir compte de ces nécessités, qui procèdent de l'histoire du Canada. Du contact des langues découlent aussi certains risques propres à une telle situation linguistique, qui n'est pas particulière au Québec puisqu'on la retrouve en de nombreux autres lieux, toutes langues confondues.

II. LES RISQUES DÉCOULANT DU CONTACT DES LANGUES

Ce sont, d'une part, les risques inhérents aux situations où des langues et des cultures différentes sont en contact et, d'autre part, ceux qu'entraîne toute activité de traduction.

1. Langues en contact

Dans une situation de « langues en contact⁷ », le risque est grand de voir la langue du groupe numériquement plus important s'imposer au groupe minoritaire ou défavorisé et l'influencer au point que les locuteurs de ce groupe finissent par devenir bilingues et peuvent présenter des signes de diglossie⁸ plus ou moins prononcée selon les circonstances. Les raisons d'une telle transformation relèvent de l'inconscient collectif, d'un jugement de valeur auquel l'on parvient après avoir comparé les mérites (ou avantages ?) respectifs des langues en présence. L'Histoire abonde en exemples où une langue s'est imposée à une ou à plusieurs autres comme véhicule privilégié de la pensée contemporaine, depuis les Grecs et les Romains — et d'autres, peut-être, avant eux — jusqu'aux Américains. Ce peut être pour des raisons d'hégémonie politique ou militaire (empire romain, par exemple), de rayonnement économique (les Phéniciens), religieux (le latin et le christianisme) ou culturel (le français, à partir du « siècle des lumières »), ou pour d'autres encore.

Que le pas décisif ait été franchi de manière consciente, par suite d'un choix personnel, ou inconsciente, comme dans la grande majorité des cas où les individus n'avaient pas d'autre choix que de parler la langue du « patron », il s'ensuit une réaction de valorisation de la langue considérée comme supérieure (ou meilleure, plus belle, indispensable...). Au contraire, le statut de la langue maternelle sera déclassé et celle-ci, peut-être, marginalisée ou rejetée par suite du sentiment de honte ou d'humiliation que ressent le locuteur de la langue perçue comme inférieure par rapport à la première. Une telle réaction est fort compréhensible quand on prend la mesure de l'influence qu'a exercée la langue des colonisateurs sur les populations colonisées et les conséquences, notamment psychologiques, qui en ont découlé.

2. Cultures en contact

Un des autres risques corollaires du déclassement du statut linguistique est celui de voir la culture dominante exercer un pouvoir d'attraction tel sur la

culture dominée, que celle-ci est en grand danger d'être absorbée à plus ou moins long terme. La perte d'identité culturelle est généralement précédée de phénomènes d'acculturation frappant les groupes les plus défavorisés, les plus isolés, géographiquement (cas des poches francophones excentrées dans les provinces anglaises du Canada) ou culturellement (quartiers défavorisés dans certaines grandes villes). Il ne faut pas pour autant rejeter comme négligeable la fascination qu'exerce la culture américaine sur les élites et la jeunesse québécoises, qui sont soumis au rayonnement extraordinaire de New York, ville lumière du continent nord-américain.

3. La traduction, un bien ou un mal nécessaire ?

Il ne s'agit pas ici de dénigrer d'une quelconque façon une activité qui a, depuis si longtemps, acquis ses lettres de noblesse. Toute personne un tant soit peu cultivée sait tout ce que l'humanité doit à la traduction, véhicule irremplaçable de la pensée, des arts et des sciences universels, rendus accessibles à tous par le canal de la lecture. Toutefois, une société qui ne vivrait que de traductions, qui ne créerait pas ses propres sources et moyens d'expression ou qui ne les maîtriserait qu'en partie, courrait le risque d'être assimilée et de disparaître, au profit de la langue et de la culture d'emprunt.

C'est dans la surexposition à la traduction, dans le recours quasi systématique à celle-ci que se cachent les dangers. Ceux-ci ont fait l'objet de nombreuses études spécialisées, auxquelles nous renvoyons le lecteur intéressé⁹. Rappelons cependant quelques principes généraux relatifs à la forme des traductions et au contenu qu'elles véhiculent.

Lorsque deux langues sont en contact quotidien de façon permanente et profonde, il s'ensuit, chez ceux qui les pratiquent, un risque de contagion proportionnel au degré d'exposition. La forme — les mots, la construction des phrases et la syntaxe — du texte de départ peut arriver à influencer le traducteur dans ses moyens d'expression au point qu'il se glissera dans son texte des termes et des tournures étrangers à sa langue. Le phénomène du calque et de l'emprunt est trop connu pour y insister. Une langue, à force de subir des assauts contre sa syntaxe et son vocabulaire, court le risque d'être trahie (violée ?) lorsque les moyens naturels de défense du locuteur cèdent, pour des raisons diverses, dont la moindre n'est pas la répétition fréquente des mêmes mots et tournures dans le texte de départ, ce qui finit par provoquer la baisse des réflexes habituels d'auto-défense, par lassitude, passivité, laxisme, habitude, ou même ignorance. De là la présence, parfois fortement enracinée dans le français parlé et écrit au Canada, de tournures vicieuses, de termes impropres, voire barbares¹⁰.

Plus grave encore, car plus insidieuse, est l'influence que subit, sur le plan du fond, le traducteur et, par voie de conséquence, le destinataire du texte traduit — qui peut être le grand public. On connaît la boutade du géomètre de Montesquieu¹¹, qui est révé-

latrice du genre de handicap que traîne le traducteur depuis toujours. Tenu d'exposer une pensée conçue dans une langue étrangère, souvent exprimée d'une façon radicalement différente¹² de celle de la langue d'arrivée, l'agent de transmission qu'est le traducteur peut être influencé aussi par le *contenu* (ou fond), soit les idées et la manière dont elles sont rendues. Le destinataire, ignorant que ce contenu a été pensé dans une autre langue — qu'il ne connaît pas nécessairement — et construit selon des schèmes culturels différents¹³, n'est pas naturellement porté à s'interroger, à le mettre en question. Le texte qu'il lit constitue pour lui la norme. Les risques n'en sont que plus grands.

On conviendra, étant donné les conditions énoncées jusqu'ici, que les contraintes et les risques définis présentent, pour l'enseignant appelé à œuvrer dans un tel contexte, un dilemme grave, qui pose, à notre avis, un certain nombre d'enjeux fondamentaux parce qu'ils hypothèquent en partie l'avenir de l'apprenant, selon les choix qui auront été faits par l'enseignant durant son apprentissage.

III. LES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS PAR LA TRADUCTION

Ces enjeux sont différents de ceux qui se présentent habituellement à la grande majorité des professeurs de français enseignant en milieu essentiellement francophone, parce que les références culturelles des enseignants et des apprenants participent de la même culture, celle qui est véhiculée de manière quasi uniforme par la langue française (de France). Les enjeux de l'enseignement du français par la traduction — en milieu bilingue — s'adressent plutôt à la conscience de l'enseignant, qui est mis devant ses responsabilités (morales, sociales, culturelles et même politiques) vis-à-vis de l'apprenant.

Sur le plan moral tout d'abord, celui du genre d'apprentissage qu'il convient de donner à l'élève : doit-on former un spécialiste ou, plus simplement, un être humain, une conscience ? C'est l'alternative entre le professionnalisme — la spécialisation — et l'universalisme de la formation.

Sur les plans social et culturel, ces enjeux ont trait à l'avenir de l'apprenant, à son entrée plus ou moins facile sur le marché du travail, à son intégration plus ou moins réussie à la société dans laquelle il est appelé à vivre comme membre d'un « groupe ethnique¹⁴ » concourant à la réalisation d'un mode de vie commun.

Sur le plan politique, enfin, l'enseignant est placé devant un dilemme grave : selon le type de critères (ou normes) qu'il retiendra, il fera un choix de société. L'idéologie sous-tend ici les choix. D'un côté, opter pour la « pureté d'origine » de la langue et de la culture équivaut à accentuer le caractère unique, pur et dur du francophone peu porté au compromis linguistique : la langue est une « corde sensible ». De l'autre, accepter la nature mixte de la culture canadienne et son langage revient à jouer le

jeu institutionnel selon les règles fixées par la législation fédérale¹⁵.

Comme on le voit, ces enjeux dépassent de très loin les responsabilités pédagogiques normales du professeur de français, et même celles des professeurs de langues vivantes en général, car ils ne concernent qu'en faible partie la formation des individus et des esprits, ils touchent véritablement à l'essence de l'être, à ses options fondamentales, engageant ainsi moralement l'enseignant, qui est alors tenu non seulement quant aux résultats, mais aussi quant aux moyens de les atteindre. En fait, ces enjeux peuvent être réduits à l'alternative suivante :

1. Soit viser des objectifs limités mais réalistes parce que professionnels : former des spécialistes, de préférence en série ; coller à la norme linguistique la plus orthodoxe, en rejetant toute velléité d'assouplissement comme sacrilège. C'est la vision d'un monde linguistiquement et culturellement figé, donc conservateur, mais rassurante pour l'esprit, car elle ne remet pas en question.

2. Soit opter pour le nettoyage des écuries de Vaugelas et de Malherbe et laisser respirer librement la langue au rythme effréné de notre temps. C'est la solution de l'apprenti sorcier qui risque de mettre le feu aux poudres et de brûler, ce faisant, son auteur, lequel aura péché par laxisme ou négligence. Cette vision dérange parce qu'elle est porteuse d'incertitude. Or il n'est rien que l'homme aime moins que l'incertitude ; il recherche en (presque) toute chose le confort moral que confère la foi en une réalité sûre et définie, fondée sur des faits inattaquables.

DE CHARYBDE...

Cette vue manichéenne des choses reflète en quelque sorte le besoin inconscient des individus de tout classer ou répertorier selon un système binaire, à la fois commode et rassurant pour l'esprit : bien/mal, blanc/noir, droite/gauche, etc., qui correspond pourtant bien mal à la réalité, en matière de langue comme de culture. D'une part, les mots et les règles de la syntaxe évoluent au même degré que les sociétés. Qui viendrait aujourd'hui mettre en doute le bien-fondé de la théorie de la dérivation continue des mots¹⁶ ? Nous voulons dire par là que l'on ne saurait s'en tenir, sans mettre gravement en danger l'esprit de spontanéité et de fraîcheur que doit manifester une langue *vivante* — fût-elle le français —, au statu quo linguistique sans courir de risque. Il en est un qui nous gêne particulièrement, celui de retrouver chez les étudiants, et *a fortiori* chez les adultes, la « langue cuite » que dénonçait Robert Desnos, danger qui nous guette, à force de laisser proliférer les méthodes d'enseignement du français — ou de toute autre langue d'ailleurs —, à coups de « formulaires », c'est-à-dire de recettes toutes prêtes, de clichés, aphorismes, proverbes et autres expressions toutes faites. C'est le travers de certaines formations à orientation professionnelle marquée, auquel n'échappent pas les traducteurs, dans lequel il faut éviter de tomber si l'on veut insuffler vigueur et vivacité à une langue.

...EN SCYLLA ? OU...

D'autre part, tout aussi peu souhaitable serait l'attitude qui consisterait, sous couvert de « modernisme » ou de « libéralisme », mots usés car mis à toutes les sauces, à tout accepter, laisser faire, sous prétexte que la langue doit suivre le mouvement de libération générale des mœurs et se dégager de toute contrainte ou règle, quitte à s'en trouver transformée au point de devenir méconnaissable. Babel reconstituée, en quelque sorte... Ce serait la fin même de la raison d'être de la langue : outil de communication destiné à faciliter celle-ci entre les individus, elle irait à contre-courant de sa vocation. Une telle issue est à peine imaginable.

Les deux termes de cette alternative nous ramènent à l'antique débat de la querelle des Anciens et des Modernes qui, décidément, n'en finit pas de réapparaître sous des formes toujours inattendues et renouvelées ; mais l'essentiel du problème demeure. Et si, en l'occurrence, il ne s'agissait que d'un faux problème, d'une querelle de principe, d'un débat de pure forme ? Voilà, le mot est lâché : *forme*, car c'est bien de cela qu'il est question. Certains ne semblent — ou ne souhaitent — voir dans la pédagogie du français que les éléments *formels*, au détriment du véritable nœud du problème, qui est la *peur*, profondément ancrée dans tout être humain, de perdre une parcelle de son identité culturelle, qu'il lie étroitement aux systèmes — sécurisants — de valeur acquis graduellement au cours de sa formation et de son développement personnels, depuis sa tendre enfance, et auxquels il s'accroche, par crainte du changement, de l'inconnu, de l'instabilité. Pour se défendre, il brandira l'anathème contre l'élément perturbateur, l'Autre, celui qui menace d'ébranler le système, en fait *son* système, et qu'il rejette.

Il s'agit donc d'un problème d'incommunicabilité, toute relative cependant. Cette relativité nous autorise à envisager une troisième voie, un terme médian qui ferait la synthèse des deux états d'esprit opposés en intégrant deux cultures, l'ancienne — ou l'européenne — et la nouvelle — ou l'américaine, au sens anthropologique du mot — pour produire un individu et une culture renouvelés par l'enrichissement d'une langue nourrie du contact avec une autre langue et une autre culture¹⁷. Pour cela, il est nécessaire de faire un pari, celui de trancher le nœud (gordien ?) qui étrangle la langue française, ce qui revient à...

...TRAITER LE MAL PAR LE MAL

Trancher dans le vif, c'est faire face au problème que pose le contact des langues et des cultures et voir ce que cela peut apporter de positif à la langue et à la culture réceptrices, en rejetant les éléments jugés indésirables ou négatifs du processus d'enrichissement ou de fécondation des unes par le contact des autres. Les jeunes nations, c'est bien connu, éprouvent moins de scrupules que les plus anciennes à secouer l'ordre linguistique établi, moins de respect aussi envers une langue perçue comme « académique », que des siècles d'interdits ont figée.

Les exemples patents que sont l'Angleterre et les États-Unis, le Portugal et le Brésil, l'Espagne et les nations situées au sud du Rio Grande devraient inspirer la francophonie et ses sympathisants et les inviter à suivre les rapports qu'entretiennent les Québécois et les Acadiens, par exemple, avec la langue française, par comparaison avec ceux de leurs « cousins » français. Ils y verront un peuple jeter un regard naïf — au sens étymologique du terme — sur sa langue, considérée comme un moyen de communication « ouvert », ce qui n'exclut ni la fantaisie ni la rigueur, et non comme un objet de culte solennel et fermé. Peut-être sentiront-ils alors ce qu'une langue peut avoir de « délifraichement » bon, sans être (trop !) choqués par un tel barbarisme...

EN GUISE DE CONCLUSION

Il nous reste, pour conclure, à espérer que du contact des langues et des cultures naisse cet *homo lingüisticus* nouveau : débarrassé des préjugés et des handicaps que confèrent des siècles de traditions, et qu'il parviendra à faire sauter le verrou qui enserme de nos jours encore la langue française. Après tout, cette incommunicabilité relative dont il était question plus haut « peut même représenter le prix à payer pour que les systèmes de valeur de chaque (...) communauté se conservent et trouvent dans leur propre fonds les ressources nécessaires à leur renouvellement¹⁸ ». Se renouveler, certes, pour le plus grand bonheur des usagers de notre bonne (vieille...) langue française, mais sans pour autant se compromettre jusqu'au point d'en perdre son identité. N'oublions pas, à ce propos, l'avertissement d'Octavio Paz : « la compréhension des autres est un idéal contradictoire : elle nous demande de changer sans changer, de devenir autres sans cesser d'être nous-mêmes¹⁹ » (traduction). Que cet idéal trouve la source de son inspiration dans la traduction n'est, après tout, que justice rendue à cet incomparable moyen de communication entre les hommes, qui est aussi une manière de les rapprocher.

JEAN-CLAUDE GÉMAR

Université de Montréal, Montréal, Canada

Notes et renvois

* Texte établi à partir d'un plan détaillé de communication présenté en atelier au 6^e congrès de la F.I.P.F. (Fédération internationale des professeurs de français) à Québec (15-20 juillet 1984).

1. Entre autres, nous pensons aux pays suivants : Belgique, Cameroun, Canada, Suisse, Yougoslavie.
2. Le Québec possède, depuis 1866, un Code civil qui s'inspire très directement du Code Napoléon.
3. Par le Traité de Paris (1763), la France reconnaît l'hégémonie britannique en cédant le Canada à l'Angleterre, « en toute propriété ».

4. Parmi de nombreuses études, citons : Guy BOUTHILLIER et Jean MEYNAUD (1972) : *le Choc des langues au Québec, 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec ; Jean-Claude CORBEIL (1975) : *Essai sur l'origine historique de la situation linguistique du Québec*, Éditeur officiel du Québec ; Paul DAOUST (1977) : *Vues et aperçus sur le français au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal ; Jean HAMELIN (1973) : *la Dimension historique du problème linguistique*, Éditeur officiel du Québec ; etc.
5. Nous visons expressément la *Loi sur les langues officielles* (1970, S.R.C., chap. 0-2) dont le titre complet est : Loi concernant le statut des langues officielles du Canada.
6. Sur la question linguistique, envisagée d'un point de vue juridico-linguistique, voir particulièrement l'étude de J.-C. GÉMAR (1983) : *les Trois états de la politique linguistique du Québec*, Linguatex et Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec.
7. D'après l'expression désormais classique de Weinreich (*Languages in Contact*, The Hague, Mouton, 1968). Les langues sont dites en contact lorsque les mêmes personnes les utilisent alternativement. Le lieu de contact est, non l'endroit où cohabitent les langues, mais l'individu même.
8. Par diglossie, il faut entendre la prépondérance d'une langue par rapport à une autre, dans des conditions données et pour remplir certaines fonctions précises du locuteur, qui répartit ainsi les usages de manière exclusive. Par exemple, parler anglais au travail et français à la maison.
9. Parmi les ouvrages les plus connus, citons *les Belles infidèles* de Georges MOUNIN (1955 : Paris, Cahiers du Sud) et, de Jean DARBELNET, *le Français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord* (1976 : Les Presses de l'Université Laval). Un article de René Haeseryn, « L'influence de la traduction sur le développement des langues nationales » (dans les Actes du VIII^e Congrès mondial de la Fédération internationale des traducteurs : *la Traduction, une profession*, Ottawa, 1978, sous la direction de Paul Horguelin), présente un intérêt particulier en raison des références qu'il cite.
10. Par exemple : « partir une compagnie » (pour : fonder, créer une société, une entreprise) ; « elle a marié un veuf » (pour : elle a épousé un veuf) ; « annuler un rendez-vous » (pour : annuler un rendez-vous), etc.
11. « Quoi ! Monsieur, dit le géomètre, il y a vingt ans que vous ne pensez pas ? Vous parlez pour les autres, et ils pensent pour vous ? », *Lettres persanes*, lettre 128 de Rica à Usbek.
12. Selon la célèbre formule de Dominique Aury : « (...) en anglais la pensée ne court pas sur les mêmes rails qu'en français », dans la préface du livre de Georges MOUNIN (1963) : *les Problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, coll. Tel, p. ix.
13. À ce propos, en nous fondant sur la définition du terme « culture » proposée par Alain Touraine (« manière dont une collectivité construit ses relations avec son environnement »), nous pensons plus précisément à la traduction littérale des proverbes, dictons, métaphores, images, etc. anglais, qui dénature la langue d'arrivée.
14. « Nous entendons par groupe ethnique un groupe dont les membres possèdent, à leurs propres yeux et aux yeux des autres, une identité enracinée dans la conscience d'une histoire ou d'une origine commune... », Sélim ABOU : *l'Identité culturelle*, Paris, Anthropos, p. 32.
15. Cf. *supra*, note 5.
16. Cf. Michel FOUCAULT (1966) : *les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, p. 131.
17. L'anglais, en l'occurrence. Mais on peut étendre le principe à d'autres langues, comme l'espagnol et le portugais, par exemple.
18. Claude LÉVI-STRAUSS, dans la préface de son livre, *le Regard éloigné*, Paris, Plon, 1983.
19. *Sombras de obras*, Seix Barral, Barcelona, 1983. Passage extrait de l'essai « Lecturas y contemplaciones » : « *La comprensión de los otros es un ideal contradictorio : nos pide cambiar sin cambiar, ser otros sin dejar de ser nosotros mismos* » (p. 31).